



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/474
5 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 4 JUIN 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉTHIOPIE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un communiqué de presse émanant du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique fédérale d'Éthiopie concernant la nouvelle escalade de la guerre d'agression menée par l'Érythrée contre l'Éthiopie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Duri MOHAMMED

ANNEXE

Communiqué de presse publié le 5 juin 1998 par le Ministère
éthiopien des affaires étrangères

Pratiquant l'escalade de la guerre d'agression contre l'Éthiopie et à un moment où l'Éthiopie a pleinement accepté la proposition présentée par les facilitateurs sur la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée, les autorités érythréennes non seulement ne se montrent pas prêtes pour la paix, mais ont aujourd'hui (5 juin 1998) mené une attaque aérienne contre Mekelle, qui a fait cinq blessés. S'il s'agit, comme indiqué précédemment, d'une nouvelle escalade de la guerre d'agression, elle n'a rien de surprenant car il est clair à présent que l'irrationalité ne connaît pas de bornes à Asmara.

En conséquence, et pour répondre à cette agression érythréenne, l'Éthiopie a pris des mesures limitées de légitime défense contre la base des forces aériennes d'Asmara. D'autres détails concernant cette question seront rendus publics lorsqu'ils deviendront disponibles.
